

LA SÉLECTION LECTURE

GUIDE TRÈS PRATIQUE POUR LES PROS DE LA PETITE ENFANCE

Héloïse Junier/Dunod

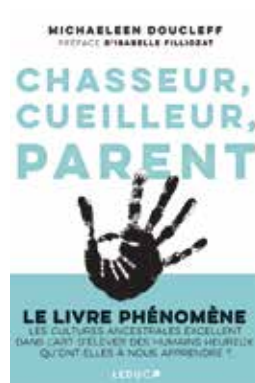
Les professionnels de la petite enfance exercent des métiers éprouvants (assistants maternels, auxiliaires de puéricultures, EJE...). Aujourd'hui encore, ils peinent à être valorisés. Ils participent pourtant à la construction des tout-petits, dans cette période cruciale où leur cerveau se développe et où les tempêtes émotionnelles sont le lot du quotidien (avant 3 ans).



CHASSEUR, CUEILLEUR, PARENT

Michaeleen Doucleff/Leduc

Michaeleen ne sait plus comment gérer Rosy, sa fille de 3 ans. Crises de rage, demandes incessantes, pleurnicheries... Elle rencontre des difficultés que tous les parents connaissent. Tous ? Peut-être pas. Elle décide d'aller vivre avec Rosy en immersion dans trois communautés du monde : les Mayas, les Inuits et les Hadza. Elle découvre des enfants responsables, participant volontairement aux tâches ménagères, et ce sans cri ni conflit. Une parentalité aux antipodes de celle qu'elle pratique. Et si les Occidentaux avaient tout faux en termes d'éducation ?



L'avis de votre animatrice RPE : Ce livre est très accessible. Seule à son domicile, l'assistante maternelle, peut trouver des solutions, grâce à des fiches pratiques face à certaines situations. Par exemple, la manière de réagir avec un enfant qui a besoin d'être beaucoup porté ou qui pleure tout le temps et/ou refuse de manger.

L'avis de votre animatrice RPE : C'est un livre original, à conseiller aux parents. Il aborde la vision de la relation parent-enfant dans d'autres cultures. Il apporte un regard différent et invite à réfléchir à sa manière d'être parent. L'assistante maternelle peut aussi s'en inspirer dans sa pratique professionnelle.

L'ACTIVITÉ D'ÉVEIL



PEINTURE À LA TAPETTE À MOUCHE

L'intérêt de cet atelier : Les enfants peuvent taper avec un objet inhabituel sans contrainte. Ils développent leur motricité fine et globale et observent le mélange des couleurs. Cette activité est facilement réalisable avec peu de matériel.

Matériel :

- 1 tapette à mouche (télescopique ou non)
- pots de peinture de différentes couleurs
- une assiette plate
- 1 grande feuille
- 1 nappe



Préparation :

- Protéger la table avec une nappe
- Fixer la feuille avec du scotch à la table
- Verser dans une assiette plate plusieurs couleurs de peinture
- Déposer la tapette dans la peinture
- Tamponner la feuille avec la tapette

Le bon conseil : Pour que l'enfant puisse prendre du plaisir, laissez le taper. En extérieur, l'enfant sera plus libre de ses mouvements, il pourra ainsi se déplacer autour de la feuille, en musique par exemple.



Relais Petite Enfance de la Communauté de communes
Seille et Grand Couronné - www.comcom-sgc.fr
Lorraine HENRY, Responsable RPE - 06 40 20 00 65 - relais-pe@comcom-sgc.fr
15 Rue de la Promenade 54760 Leyr / 40 Grande Rue 54280 Laneuvelotte



©Service communication Comcom - Impression : Lorraine Graphic / Dombasle-sur-Meurthe - Tirage : 700 ex.

4# MARS/AOÛT 2022

LE JOURNAL

DU RELAIS PETITE ENFANCE



TEMPS FORT

Le RAM devient
Relais Petite Enfance



SAVOIR PRO

Les 1000 premiers
jours

SANTÉ

Les perturbateurs
endocriniens

LÉGISLATION

Les médicaments
La convention
collective

À DÉCOUVRIR

Peinture à la
tapette à mouche

WWW.COMCOM-SGC.FR

Le Relais Assistants Maternels devient le Relais Petite Enfance

L'accueil au domicile des assistantes maternelles constitue le premier mode d'accueil en France, en nombre de places. Depuis ces dernières années, le métier d'assistante maternelle évolue afin de répondre aux nouveaux besoins des familles.

Premier acteur auprès de vous, votre Relais Assistants Maternels change de nom. Il s'appelle désormais Relais Petite Enfance. (RPE). Ce nom correspond mieux aux missions qui lui sont dévolues :

- L'accompagnement des familles dans la recherche d'un mode d'accueil et l'emploi d'un professionnel de l'accueil individuel

- L'accompagnement des assistantes maternelles, en tant que professionnelles de l'accueil individuel, dans la pratique de leur métier.

Votre RPE, service de proximité, voit également son champ d'actions élargi afin de lutter contre la baisse importante du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire.

Ainsi, il s'inscrit dans des projets de promotion du métier d'assistante maternelle en lien avec la coordination petite enfance du Val de Lorraine.



SAVOIR PRO LES 1000 PREMIERS JOURS



Accompagner la parentalité, apporter des repères, transmettre des informations, telles sont les ambitions du rapport gouvernemental de la commission "1 000 premiers jours". Cette étude remarquable, remise en 2020, met en lumière l'importance décisive des premiers jours de l'enfant, de la grossesse à ses 2 ans. Menée par 18 experts spécialistes de la petite enfance, dirigé par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik, voici les grandes lignes :

Pourquoi 1 000 jours ?

De la grossesse aux deux ans de l'enfant, c'est une période extraordinaire et déterminante pour l'enfant : sa santé, son bien-être et celui de ses parents. C'est là où tout commence...

Elle se caractérise par un rythme de croissance sans équivalent : bébé grandit de 2 cm par mois, la taille de son cerveau est multipliée par 5 et les connexions neuronales s'y établissent à la fréquence de 200 000/min ! C'est aussi un moment où il est particulièrement réceptif aux influences extérieures. En résumé, l'environnement des enfants dans lequel ils grandiront et se développeront aura des effets sur les adultes qu'ils deviendront.

Quatre grandes priorités dans le rapport :

- Obtenir un consensus scientifique sur les recommandations de santé sur ces 1 000 premiers jours.
- Construire un parcours du jeune parent sécurisant.
- Apporter un éclairage scientifique sur la question des congés de naissance.
- Repenser les modes de garde et le système d'accueil du jeune enfant.

Comment mieux accompagner les parents ?

Les futures familles se posent mille questions et manquent souvent d'informations claires. Pour les accompagner au mieux, le rapport des 1 000 premiers jours et son site internet dédié, proposent des conseils et astuces pratiques pour mieux vivre ce nouveau quotidien, ainsi que des réponses fiables et étayées en lien avec les besoins fondamentaux de l'enfant (allaitement, alimentation, sommeil, perturbateurs endocriniens, violences éducatives, etc.).

Le conseil pro :

L'assistante maternelle joue un rôle majeur d'accompagnement à la parentalité. C'est une personne ressource observant le développement des tout-petits au quotidien et pouvant soutenir les familles dans leur questionnement éducatif. En tant que professionnelle de la petite enfance, le site internet des 1 000 premiers jours peut être un outil formidable dans votre pratique professionnelle et à partager sans modération, avec les parents. En effet, vous y trouverez des réponses aux diverses questions que peuvent se poser les jeunes parents sur les besoins de l'enfant et l'importance de la relation parent-enfant.

Pour aller plus loin : [1000-premiers-jours.fr](https://www.1000premiersjours.fr)

SANTÉ

LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Le sujet des perturbateurs endocriniens suscite de plus en plus d'interrogations, notamment chez les futurs parents. Parabènes, bisphénols, phtalates... Comment protéger la santé des mamans et des enfants ?

L'organisme est particulièrement sensible aux perturbateurs endocriniens. Les plus connus sont les parabènes (dans les produits d'hygiène), le bisphénol A (articles en plastique, revêtements dans les boîtes de conserve), les phtalates (articles en plastique mou). Attention aussi à la composition de vos déodorants ou vos dentifrices, ou encore des casseroles anti-adhésives

Si les perturbateurs endocriniens nous entourent au quotidien, on peut les éviter ! Quelques règles d'or :

- Evitez l'exposition aux plastiques : on privilégie les biberons en verre et on ne réchauffe pas les aliments dans une boîte plastique.

- Protégez la peau de toute la famille : on utilise des produits sains tels que du savon de Marseille et de l'huile d'amande douce, on lave systématiquement les habits neufs.

- Protégez vos poumons : on aère 10 min matin et soir, on nettoie à la vapeur ou avec des produits naturels (vinaigre blanc, bicarbonate, savon noir).



Pour vous accompagner, il existe l'appli santé "Bulle 1000 jours".

En plus des grandes règles à retenir, elle vous propose des guides et fiches pratiques liées au quotidien de la famille (alimentation, hygiène, plastique, air intérieur, bébé).

Autre avantage : pour bénéficier d'une expérience et de conseils personnalisés, vous pouvez compléter des

questionnaires sur vos habitudes de vie.

Pour aller plus loin : L'application gratuite "Bulle 1 000 jours", pour adopter les bons gestes et s'autoéduquer sur le sujet des perturbateurs endocriniens.



LÉGISLATION

LES MÉDICAMENTS

Depuis le 30 août 2021, l'assistante maternelle a le droit d'administrer des médicaments aux enfants accueillis. Les modalités de délivrance des soins ou traitements médicaux sont décrites dans une annexe du contrat de travail.

Plusieurs points doivent être vérifiés :

- ✓ Intervention d'un auxiliaire médical non demandée par le médecin
- ✓ Autorisation écrite donnée par les parents pour ces soins ou traitements médicaux
- ✓ Fourniture par les parents du médicament ou matériel nécessaire
- ✓ Explication par les parents des modalités de traitement à l'assistante maternelle, qui s'assurent de la maîtrise de la langue française
- ✓ Fourniture de l'ordonnance ou de la copie
- ✓ Suivi d'un registre (nom de l'enfant, date et heure de l'acte, le traitement donné, la posologie, les réactions éventuelles...)



LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU 15 MARS 2021

La convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Cette nouvelle convention vise à moderniser le secteur et à le rendre plus attractif.

Amélioration de certains droits individuels

- Congés supplémentaires pour événements familiaux,
- Jours fériés mieux rémunérés,
- Indemnité de rupture de contrat plus élevée,
- Jours d'absences pour maladie de l'enfant accueilli pouvant être déduit du salaire avec un certificat revus à la baisse.

Renforcement des droits collectifs

- Activités sociales et culturelles,
- Santé au travail,
- Indemnité conventionnelle de départ volontaire à la retraite.

Pour aller plus loin : https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALICONT000005635807